

## HUBERT REEVES

et son équipe  
Coordination: Nelly (Ligue Roc)

[opinions@canoe.com](mailto:opinions@canoe.com)  
Collaboration spéciale

### Échos contrastés

**L**a CITES a fini les travaux de sa 14<sup>e</sup> Conférence, qui se tenait à La Haye du 3 au 15 juin. Qu'est-ce que la CITES? C'est un accord international passé entre les États qui ont signé la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Son but: veiller à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent.

Une précédente chronique alertait sur la vulnérabilité de ces animaux dont la fécondité est faible. Certaines espèces (l'aiguillat et le requin-taupe) ont vu leurs populations chuter de façon catastrophique.

La responsabilité en incombe surtout aux amateurs de chair de requin. Les gains financiers que représente la vente d'ailerons ne sont pas durables et compromettent à la fois cette pêche et l'indispensable diversité des espèces marines.

**Certaines espèces ont vu leurs populations chuter de façon catastrophique**

L'inscription de l'aiguillat et du requin-taupe à l'annexe II de la CITES avait été demandée en vain dès 2004 par l'Allemagne. En 2005, le Centre international d'exploration de la mer avait tenté de soustraire ces deux espèces à l'exploitation sans convaincre Bruxelles.

Que la gestion de la pêche soit regardée de près par la CITES est une bonne nouvelle.

Les requins, comme les baleines, et toutes les espèces ont besoin de défenseurs dans des instances internationales. Mais le rejet d'une proposition visant à réglementer le commerce international du requin-taupe est une déception que ne compense pas l'adoption d'une proposition visant à interdire le commerce international des poissons-scies (inscription à l'annexe I).

### BONNE NOUVELLE POUR LES ÉLÉPHANTS

Un compromis a été trouvé et la suspension du commerce de l'ivoire décidée pour 9 ans. Cet accord permet à certains pays dans lesquels l'espèce n'est pas en péril (Botswana, Namibie, Afrique du Sud et Zimbabwe) de vendre quelques tonnes de leurs stocks d'ivoire recensés au 31 janvier 2007, vente étroitement surveillée par la CITES.

Le Kenya et le Mali ont joué un rôle moteur et les États concernés par la présence des éléphants sur leurs territoires vont travailler ensemble.

«Ensemble»: c'est la seule solution fiable. Il faut en finir avec une situation qui, outre la mort d'éléphants, entraîne la mort de rangers.

Le moratoire de 9 ans donne de l'espoir même s'il existe une possibilité de dépassement des quantités attribuées, avec le risque que ce soit comme une porte ouverte au braconnage.

### AUTRES NOUVELLES

La demande du Japon visant à faire le point sur la situation de 13 espèces de grands cétacés, et susceptible de permettre une éventuelle reprise de la chasse commerciale à la baleine, a été rejetée.

Le déclin des anguilles européennes sera-t-il enrayé par l'adoption d'une proposition visant à en réglementer le commerce international (inscription à l'annexe II de la CITES)?

Sous la pression des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, de certains États africains et du Canada, le Cedrela (bois tropical) ne bénéficie pas de la protection de la CITES comme l'Union européenne le souhaitait dans un premier temps, mais sans insister vraiment.

Cette réunion des parties a mis en lumière un fait peu connu du grand public. Le tigre est, en Chine, élevé dans des fermes spécialisées pour fournir des produits de médecine traditionnelle. Une résolution condamne cet élevage.